

AREC Plaine de France

BULLETIN D'OCTOBRE

2003

1- Le mot du président :



**PAS DE TROISIEME AEROPORT ! MAIS UNE CINQUIEME PISTE
A ROISSY !!**

Voici, en raccourci, la réponse de la Mission Parlementaire qui a planché pendant presque une année sur un des problèmes qui lui avaient été posés :

Comment réduire les nuisances autour de Roissy ?

Réponse des Parlementaires :

En construisant une 5ème, voire une 6ème piste, au nord du doublet Nord !

Si l'enjeu n'était pas aussi sérieux, on pourrait penser qu'il s'agit d'un sketch de Coluche mais les habitants et les élus de la Plaine de France n'apprécient pas l'humour des membres de la Commission.

Ceci est d'autant plus grave que cette proposition n° 4 alinéa « a » du rapport, qui vise à augmenter la capacité de Roissy, vient juste après les remontrances de la Cour des Comptes qui avait déclaré, fin janvier, que l'aéroport était sous exploité et capable d'absorber jusque 100 Millions de passagers et ce, dans la configuration à 4 pistes.

Alors avec 6 pistes, où ira-t-on ? L'argument selon lequel ce nouveau doublet au Nord viendrait soulager les souffrances des habitants des communes situées face au doublet Sud ne convainc personne. Aéroports de Paris et Air France ne sont pas disposés à abandonner les coûteux investissements récemment réalisés au doublet Sud.

Il faut être sérieux : cette proposition de 2 nouvelles pistes doit être abandonnée.

C'est maintenant qu'il faut réagir Quand les expropriations seront engagées, il sera trop tard !

2- Les propositions du rapport GONNOT :

Comme vous avez pu le lire dans notre additif de Juillet, la mission parlementaire, présidée par Michel GONNOT, a remis son rapport début Juillet. Voici en extrait, les 21 mesures proposées par ce rapport.

Nous pourrions donner notre opinion lorsque nous aurons obtenu des informations plus précises.

— LES PROPOSITIONS DE LA MISSION

A.— PREMIER OBJECTIF : UN VRAI CONTRAT AVEC LES FRANCILIENS

Quelles modalités de mise en œuvre de ce contrat ?

Proposition n° 1 : Des objectifs clairement définis, un animateur et un financement

- a) Un vrai contrat entre l'Etat et l'Ile-de-France
- b) L'animateur du contrat pour l'Etat : un délégué interministériel
- c) Un financement par une autorité aéroportuaire responsable

Quel contenu pour ce contrat ?

Proposition n°2 : Une information transparente

- a) La mise à disposition du public d'informations relatives au trafic aérien de leur aéroport
- b) Une formation des responsables associatifs
- c) L'amélioration du fonctionnement des instances de concertation
- d) De nouveaux pouvoirs pour l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA)

Proposition n° 3 : Internaliser les coûts environnementaux en modulant les taxes aéroportuaires de façon plus fine

Proposition n° 4 : Mettre en place des procédures de moindre bruit réellement innovantes

- a) Créer une piste alternative pour soulager les riverains des deux aéroports parisiens
- b) Optimiser les procédures de navigation aérienne
- c) Intensifier les recherches en matière d'automatisation et d'informatisation des procédures de contrôle aérien

Proposition n° 5 : Mieux contrôler le respect des procédures

- a) Mieux sensibiliser les pilotes et les contrôleurs aux implications environnementales de leurs décisions
- b) Mieux sanctionner la transgression des procédures

Proposition n° 6 : Améliorer le dispositif d'aide à l'insonorisation

- a) Redéfinir le rôle de l'ADEME
- b) Assouplir le périmètre d'intervention
- c) Élargir la liste des locaux éligibles
- d) Instituer et contrôler les objectifs d'insonorisation
- e) Définir précisément les travaux pris en charge
- f) Réviser le taux et le plafond de l'aide
- g) Favoriser les opérations d'insonorisation groupées

Proposition n° 7 : Limiter l'urbanisation à proximité des aéroports

- a) Renforcer la réglementation existante
- b) Réviser rapidement les PEB
- c) Renforcer le rôle de l'ACNUSA

Proposition n° 8 : Racheter les logements les plus exposés

Proposition n° 9 : Développer une véritable politique d'aménagement foncier autour des aéroports

Proposition n° 10 : Mieux répartir les retombées fiscales générées par l'activité aéroportuaire et les activités des entreprises de la zone

B.— DEUXIEME OBJECTIF : REDEPLOYER LES TRAFICS AFIN DE DEVELOPPER LES SYNERGIES ENTRE PLATES-FORMES PARISIENNES ET PLATES-FORMES DE PROVINCE

Proposition n° 11 : Préserver l'équilibre actuel à Orly en optimisant l'activité sur les plages horaires les moins gênantes

Proposition n° 12 : Délocaliser certains trafics

- a) L'aviation d'affaires : libérer de l'espace au Bourget et encourager le rapprochement de l'aviation d'affaires des « zones d'affaires »
- b) Les low costs et les charters
- c) Un nécessaire redéploiement des activités tout cargo

Proposition n° 13 : Donner à l'aéroport de Vatry un véritable rôle au sein du système aéroportuaire français

Proposition n° 14 : Maintenir un hub domestique à Clermont-Ferrand

Proposition n° 15 : Développer à Lyon un hub vers l'Europe élargie et le Maghreb

Proposition n° 16 : Développer le « hub Ibérique » de Bordeaux

Proposition n° 17 : Jouer la carte des alliances, en partenariat avec Amsterdam

C.— TROISIEME OBJECTIF : JOUER LA CHANCE DE LA FRANCE, LES LIGNES A GRANDE VITESSE

Proposition n° 18 : Optimiser le fonctionnement du réseau existant

- a) Les nécessaires améliorations de la qualité de service
- b) Les nécessaires améliorations techniques du réseau
- c) De meilleures fréquences
- d) Une meilleure connexion des aéroports avec les centres villes : une desserte locale efficace et rapide

Proposition n° 19 : développer les LGV transversales pour interconnecter les aéroports

- a) L'intérêt du projet SNCF de connexion Ouest-Orly-Roissy Charles-de-Gaulle-Est

b) La nécessité de renforcer les infrastructures intermodales dans les aéroports

Proposition n° 20 : Développer l'intermodalité

- a) La question spécifique de l'intermodalité pour le fret
- b) Développer l'intermodalité passagers

Proposition n° 21 : Favoriser la substitution modale dans une perspective d'aménagement du territoire

- a) Substitution modale et développement du hub de Lyon
- b) Améliorer la desserte vers Bordeaux

3- Projet CDG Express :



Un projet de construction d'une desserte ferroviaire rapide entre Paris gare de l'Est et Roissy CDG a été élaboré par Réseau Ferré de France (RFF), en partenariat avec Aéroports de Paris (ADP) et la SNCF.

Ce projet prévoit à l'horizon 2012 une liaison sans arrêt entre Paris et Roissy. La durée du trajet sera de 20mn avec un départ tous les quarts d'heure.

D'une longueur de 25 kms, cette liaison comprend un tunnel de 11 kms entre Noisy le Sec et Tremblay en France.

Le coût global est estimé à 800 millions d'euro.

Un débat public est en cours. Vous pouvez vous informer sur le projet auprès de : CPDP CDG Express

32, rue d'Hauteville PARIS 10°

Tél : 01 40 22 00 60 Fax : 01 40 22 02 40

info@debatpublic-cdgexpress.org

N° vert : 0 800 800 949

4- Dossier PEB/PGS :

PEB : Plan d'Exposition au Bruit.

PGS : Plan de Gêne Sonore.

Objectif du PEB :

Le PEB a été réalisé pour préserver l'activité aéronautique et les équipements portuaires, et donc d'éviter d'exposer à terme les nouvelles populations aux nuisances sonores.

Faisant suite à la construction des 3ème et 4ème pistes de Roissy, un nouveau Plan d'Exposition au Bruit (PEB) à été présenté en 2002 par l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aériennes (ACNUSA).

La mise en place d'un PEB permet de limiter l'urbanisation au voisinage

des aéroports.

Conséquences de la mise en place du nouveau PEB :

L'ACNUSA a introduit de nouvelles dispositions, applicables à partir de Mars 2004 :

- Création d'une nouvelle zone D.
- Edition de nouvelles règles d'urbanisme.
- Utilisation d'un nouvel indice sonore, le Lden.

Nouveau PEB : extension de l'emprise vers le nord de la Plaine de France



Monsieur Bertrand LANDRIEU
Préfet de la Région d'Ile de FRANCE
33, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS

Montsoult, le 26 juin 2003

Objet : Projet de révision du PEB
de l'aéroport de ROISSY C.D.G.

Monsieur le Préfet

Lors de la dernière réunion de la Commission Consultative de l'Environnement du 27 janvier 2003, le projet de révision du Plan d'exposition au Bruit de l'aéroport de ROISSY CDG a donné lieu à des discussions animées et nous avons noté une opposition quasi unanime au projet présenté.

Les membres de la CCE devaient, selon l'ordre du jour, se prononcer sur la valeur des limites des zones B et C. Or, nous avons assisté au rejet de l'ensemble du dossier. Au cours des différentes interventions nous avons pu noter le regret de certains membres de n'avoir pas pu participer à des études préalables et être ainsi informés des hypothèses d'élaboration des courbes.

En ce qui nous concerne, nous avons suggéré la création d'un groupe de travail (ou d'une commission) Ad hoc pour étudier plus sereinement la révision du PEB et du Plan de gêne sonore qui en découle.

Permettez-moi, au nom de notre association, de réitérer cette proposition. Nous pensons, en effet, que les deux plans PEB et PGS méritent d'être étudiés en concertation avec des représentants des secteurs concernés comme cela a été fait

pour les vols de nuit et la qualité de l'air.

Le décret du 26 avril 2002 fixe les conditions de révision du PEB et du PGS. Le fait d'examiner en même temps les deux plans permettrait sans doute de débloquent une situation que personne ne souhaite voir se prolonger. Les Elus ont besoin que soit clarifiée la réglementation de l'urbanisation et les riverains souhaitent que soient revues les conditions d'attribution d'aide à l'insonorisation.

Avec nos remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président
Michel TOURNAY

5- La vie de l'AREC :

La nécessité de communiquer :



Lucette COHUAU, chargée de la communication AREC.

Plus que jamais dans la société moderne, on constate qu'il est important de diffuser des informations, d'expliquer les choix, les orientations, les décisions... C'est vrai à tous les niveaux et dans tous les domaines : instance dirigeante, commune, département, gouvernement, organisation commerciale, syndicale, association etc...

Notre association, l'AREC n'échappe pas à cette règle et nous savons qu'il ne suffit pas d'agir, il faut aussi le faire savoir.

C'est ce que nous tentons de faire à travers les réunions publiques, les contacts avec les élus et bien sûr à travers les bulletins trimestriels d'informations.

Pour le bulletin de la rentrée, je propose de donner les grandes lignes de nos actions.

- La journée des associations du 06 Septembre à Montsourt qui a connu un franc succès.
- Le projet de visite de l'aéroport de VATRY dans la Marne dont la date n'est pas encore arrêtée.
- Les réunions publiques dans les communes de la PLAINE de FRANCE (Asnières sur Oise, Belloy, Ezanville, Montsourt, Domont, Moisselles) dont les dates ne sont pas encore définies.
- La prochaine manifestation avec les autres associations contre les décisions du rapport GONNOT.

Les informations concernant ces événements vous seront communiquées soit par courrier, soit dans nos prochains bulletins.

Si vous souhaitez qu'une réunion se tienne dans votre ville, faites nous en part en appelant le Président Michel TOURNAY à Montsourt, ou votre maire.

6- Vol au dessus de nos têtes :

Tous les jours, en levant les yeux, nous voyons des avions au

La rubrique « Vol au dessus de nos têtes » vous permet, à chaque bulletin de faire connaissance avec un avion et son niveau de bruit en dBA (décibels acoustiques) par rapport à la distance de décollage. Nous commençons la série avec un airbus

A319-100.



le niveau sonore de l'A319-100 à l'atterrissage

